

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

PALMIVAX

2. Composition qualitative et quantitative

Virus vivant atténué de la maladie de Derszy, souche Hoekstra	≥ 10 ^{2,5} DICC ₅₀ (*)
Aluminium (sous forme d'hydroxyde)	0,85 mg
Excipient QSP 1 dose de 0,5 ml	

(*) DICC₅₀ : dose infectant 50% des cultures cellulaires

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Lyophilisat et solvant pour suspension injectable.

4.1. Espèces cibles

Oies et Canards de Barbarie.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les oies et les canards de Barbarie :

- Immunisation active contre la maladie de Derszy.

4.3. Contre-indications

Ne pas vacciner les reproducteurs en période de mue.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Chez les jeunes oisons et canetons, la présence d'anticorps d'origine maternelle peut interférer avec le développement de la réponse immunitaire post-vaccinale.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ne vacciner que des animaux en bonne santé.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'injection accidentelle du vaccin à l'homme, une consultation médicale est nécessaire.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Ne pas vacciner les animaux pendant la période de ponte.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de l'association de ce vaccin avec un autre médicament vétérinaire. En conséquence, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

4.9. Posologie et voie d'administration

1 dose de 0.5 ml par voie sous cutanée (base du cou) ou intramusculaire (bréchet) selon les modalités suivantes :

Oisons et canetons : 1 injection à 21 jours d'âge.

Reproducteurs adultes : 1 rappel de la primovaccination 1 à 2 semaines avant chaque entrée en ponte.

Agiter la solution vaccinale reconstituée avant l'emploi. Respecter les conditions habituelles d'asepsie. Utiliser pour la préparation de la solution vaccinale du matériel stérile et dépourvu de toute trace d'antiseptique et/ou de désinfectant.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable n'a été constaté après administration d'une surdose de vaccin.

4.11. Temps d'attente

Zéro jour.

5. Propriétés immunologiques

Code ATC-vet : QI01DD01.

Le vaccin est destiné à stimuler une immunité active contre la maladie de Derszy (parvovirose).

6.1. Liste des excipients

Aluminium (sous forme d'hydroxyde)
Phosphate disodique dihydraté
Acide citrique monohydraté
Chlorure de sodium
Hydrolysate de caséine
Hydroxyde de sodium ou acide chlorhydrique
Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments (excepté le solvant fourni pour l'administration du produit).

6.3. Durée de conservation

2 ans.

Après reconstitution : utiliser immédiatement après ouverture du flacon.

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver et transporter à une température comprise entre +2°C et +8°C, à l'abri de la lumière.

Ne pas congeler.

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C (solvant).

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre de type I (lyophilisat)
Flacon verre de type II ou polypropylène (solvant)
Bouchon en élastomère à base de dérivé de butyle

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE
29 AVENUE TONY GARNIER
69007 LYON
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/0393979 4/1982

Boîte de 1 flacon de 10 doses et de 1 flacon de 5 ml de solvant
Boîte de 1 flacon de 20 doses et de 1 flacon de 10 ml de solvant
Boîte de 1 flacon de 50 doses et de 1 flacon de 25 ml de solvant
Boîte de 1 flacon de 100 doses et de 1 flacon de 50 ml de solvant
Boîte de 1 flacon de 250 doses et de 1 flacon de 125 ml de solvant
Boîte de 1 flacon de 500 doses et de 1 flacon de 250 ml de solvant

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

12/07/1982 - 01/03/2012

10. Date de mise à jour du texte

27/04/2020